

En janvier 2011, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative rémunère 984 800 personnes* dont 846 200 appartiennent au secteur public et 138 600 au secteur privé sous contrat. 87 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2011, 984 800 personnes sont rémunérées sur crédits d'État, par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative : 859 300 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public (y compris fonctionnaires stagiaires) et privé sous contrat, soit 87,3 % de l'ensemble du personnel. La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants, désormais placée sous la responsabilité des universités, conduit les lauréats des concours d'enseignement à prendre une classe en toute responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. À ce titre, 7 400 fonctionnaires stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré public et 8 400 sur celui du second degré. Ils étaient comptabilisés l'année précédente avec l'enseignement supérieur au titre des instituts universitaires de formation des maîtres, ce qui explique l'accroissement de l'indice pour le premier degré et la stabilisation pour le second (*graphique 03*).

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 375 200 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées, et 484 100 dans un établissement du second degré public ou privé. 125 500 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, en inspection académique ou en administration centrale. 90 % des 68 300 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements publics du second

degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser dans le secteur public. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (74 % contre 68,8 %), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré (91 % contre 81,7 % dans le public) que dans le second degré (66 % contre 57,9 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (96 %), les secrétaires (83,7 %) et les adjoints administratifs (92 %).

Aux côtés des enseignants, dans les établissements mais aussi dans les rectorats, les services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Mise à part la modification de champ en 2007, de janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution observée des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques des établissements d'enseignement. L'effectif des personnels semble se stabiliser dans un rapport de un non-enseignant pour six enseignants depuis 2008.

* Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur les programmes **LOLF** : **Loi organique du 1^{er} août 2001**, mis en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Source : Exploitation en janvier 2011 d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (hors enseignement supérieur)

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance**	Total	Aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques***	Part des enseignants (%)
	Public	Privé	Total				
2000	734 977	139 650	874 627	249 762	1 124 389	61 470	77,8
2005	742 621	144 940	887 561	238 262	1 125 823	51 287	78,8
2006	739 112	144 909	884 021	228 786	1 112 807	58 197	79,4
2007	734 446	144 501	878 947	170 915	1 049 862	60 635	83,7
2008	726 583	143 440	870 023	139 038	1 009 061	61 393	86,2
2009	715 599	141 661	857 260	128 313	985 573	67 538	87,0
2010	712 453	140 454	852 907	126 424	979 331	68 949	87,1
2011	720 655	138 639	859 294	125 514	984 808	68 321	87,3

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les 15 779 fonctionnaires stagiaires affectés directement dans le secteur public en école ou établissement à la rentrée 2010.

** À partir de 2007, non compris les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *État de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ni à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

*** En 2011, 4 912 assistants pédagogiques et 63 409 assistants d'éducation. Les derniers aides-éducateurs sont recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

Source : MENJVA-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en janvier 2011

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	330 868
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>	<i>7 385</i>
Enseignement du premier degré privé	44 377
Enseignement scolaire du second degré public	389 787
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>	<i>8 394</i>
Enseignement du second degré privé	94 262
Total Enseignants	859 294
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance*	125 514
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	68 321
Total	1 053 129

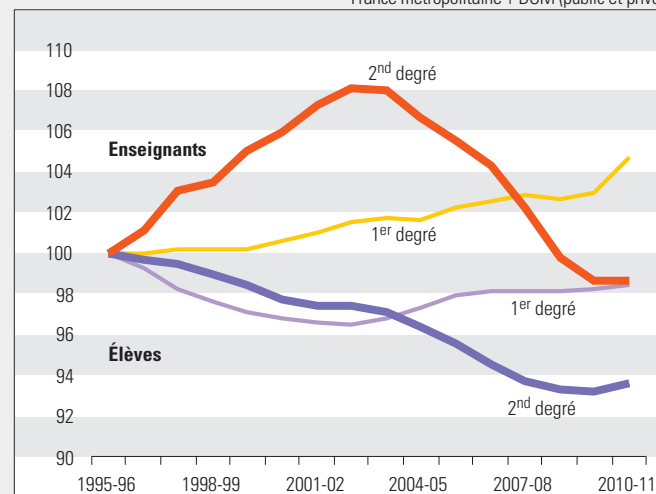
* non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », en poste à l'administration centrale.

Source : MENJVA-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2010)

en indice base 100 en 1995

France métropolitaine + DOM (public et privé)



Source : MENJVA-DEPP